



## Déclaration liminaire du SNUipp CTPD du 4 avril 2011



Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Au moment de consulter les instances paritaires sur les décisions de carte scolaire concernant la rentrée 2011, nous tenons à nous élever une nouvelle fois contre la suppression de 16000 postes dans l'Education Nationale et le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Dans le premier degré, les 8967 suppressions de postes ne passeront pas inaperçues. Le nombre d'élèves par classe va augmenter, la scolarisation des moins de trois ans va continuer de chuter, les aides spécifiques (RASED, postes spécifiques en RRS...) en direction des élèves en difficultés vont continuer de s'assécher.

Concrètement, ce sont d'abord 5600 « surnombres » qui vont disparaître (plus de 50 dans la Drôme) et amputer d'autant les moyens de remplacement dont ils palliaient en partie l'insuffisance, sans compter l'accompagnement des jeunes stagiaires auquel ils participaient.

Ce sont ensuite 3367 suppressions « sèches » qui conduisent à des dotations négatives dans la plupart des académies dont celle de Grenoble qui, si elle ne perd que 40 postes, le doit à sa démographie en forte hausse et à une situation antérieure en terme de P/E qui la plaçait parmi les dernières de France.

***Aujourd'hui sous dotée, l'Ecole primaire doit être l'une des priorités de notre système éducatif. C'est la première marche vers la réussite, qu'aucun élève ne doit manquer. Le secrétaire d'Etat de la Fonction publique, Georges Tron, reconnaît lui-même qu'il faut en finir avec « la règle intangible du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ». On ne saurait mieux dire ! Pour le SNUipp-FSU, c'est maintenant qu'il faut le faire et dès aujourd'hui, revenir sur les suppressions de postes d'enseignants.***

Concernant notre département, dans votre document intitulé préparation de la rentrée 2011 dans le 1<sup>er</sup> degré public, vous annoncez une augmentation de 263 élèves pour une dotation identique en postes à celle de 2010.

De fait, le P/E de la Drôme va donc baisser (de 5,23 à 5,20) et ce n'est pas l'abaissement à 8% du taux de scolarisation des enfants de 2-3 ans déjà en diminution constante depuis 2002 (et réduit à quasi-néant hors RRS) qui vous permettra de tenir les priorités affirmées en fin de ce même document.

D'ailleurs, certaines mesures envisagées viennent confirmer nos craintes :

- « Aucune école rurale ne sera fermée » : hors 2 d'entre elles sont en situation de blocage dont l'école de Bouvante qui annonce 11 élèves à la rentrée prochaine ;
- Le nombre de classes en RRS n'augmentera pas vraiment puisque les postes d'animation soutien ZEP sont supprimés systématiquement ;
- Pour les conseillers pédagogiques, deux postes de CPC-EPS seront supprimés : un à Valence 1 et l'autre à Valence 2 pour l'ouverture d'un poste CPD « politique de la ville » (*mais qui remplace le poste chargé de mission*) et l'ouverture d'un seul poste de CPC (*mission « sciences »*) ;
- En maternelle, plusieurs écoles, en situation de réclamer une ouverture avec plus de 30 élèves de moyenne par classe, n'apparaissent même pas dans les documents préparatoires sous prétexte (*paroles d'IEN dans plusieurs circonscriptions*) que les enfants nés en 2008 (donc des « 3-4 ans » pour la prochaine année scolaire !) ne sont pas encore effectivement là et qu'on verra à la rentrée : serait-ce à dire qu'on s'oriente vers la déscolarisation d'au moins une partie (dans un premier temps) de ces enfants ? Car où va-t-on trouver, à la rentrée, les postes nécessaires compte tenu des restrictions actuelles ? Et sinon, en les accueillant dans des classes surchargées, comment respecter alors, comme annoncé, les « seuils » d'ouverture et fermeture de classe de l'année scolaire passée ? ...  
La France (pays des Droits de l'Homme) sera-t-elle bientôt le pays où à l'âge de trois ans, compte tenu de certaine proposition de loi récente, un enfant pourra être « fiché » par la justice mais ne pourra pas être accueilli dans l'école publique ?

**Pour finir, nous tenons à rappeler notre opposition à toute fusion d'école qui conduit systématiquement à la réduction immédiate ou à court terme des moyens des établissements concernés.**

**Nous redemandons aussi le maintien et l'extension de la scolarisation des enfants de 2-3 ans et la création d'emplois pérennes et spécifiques pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap et l'aide administrative à la direction d'école.**

**L'ambition des enseignants est la réussite de tous sans laisser quiconque au bord du chemin des savoirs et de la connaissance.**